
Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)
1 ^{er} signataire	Delaloye Julie
Cosignataires	<i>Signatures des cosignataires</i>
Dépôt au nom d'un groupe	PLR / Delaloye Julie
Dépôt au nom d'une commission	 <i>Signature du Chef(fe) de groupe</i> <i>Signature du Président</i>

Titre

AOMC 2030 : de qui se moque-t-on ?

Texte de l'intervention

Après 15 ans d'études et de projets, le déplacement de la ligne AOMC traversant les communes de Collombey-Muraz et Monthey semblait parti sur de bons rails. Le premier coup de pioche symbolique avait même été donné le 22 mai 2025. Pourtant, le 14 octobre, la société maître d'ouvrage, Transports Publics du Chablais SA, annonçait une suspension des travaux au motif que « les activités conduites ces derniers mois ont révélé la difficulté de faire converger, dans des calendriers très serrés, l'ensemble des conditions techniques et administratives nécessaires au lancement des travaux de génie civil. L'état d'avancement de certaines prestations préparatoires n'est pas conforme à la planification initiale ». La suspension des travaux restait donc la seule solution raisonnable. Néanmoins, cette suspension pose de nombreuses questions, actuellement sans réponse.

Pour le PLRCM, ce sont les décisions antérieures à la suspension des travaux qui doivent être questionnées. La suspension des travaux ne s'explique pas par un élément géologique inattendu qui aurait été découvert une fois le chantier démarré, mais par la (mauvaise ?) préparation antérieure au début des travaux.

Le budget total des travaux s'élève à CHF 227 millions (avec TVA, base de prix avril 2024), avec une part pour Monthey de CHF 6.5 millions et pour Collombey-Muraz de CHF 3.2 millions. La Confédération finance 85% du projet total. Pour rappel, les financements de la Confédération ne sont jamais garantis à l'avance mais sont prévus dans le cadre de deux conventions de prestations (2025-2028 et 2029-2032). Le retard annoncé des travaux d'au moins 2 ans repousse la fin de chantier à 2035.

Conclusion

Le groupe PLRCM, conscient de la gravité de l'enjeu pour notre région, interpelle le Conseil municipal de la manière suivante :

1. Comment peut-on préparer un projet pendant des années, lancer des travaux avec une inauguration de chantier et ensuite 4 mois après se rendre compte que la préparation n'était pas bonne ?
2. Est-ce que le budget présenté pour vote au Conseil général le 9 décembre 2024 peut être respecté ? Que se passe-t-il si les prévisions de coûts dépassent le budget accordé par les collectivités publiques (financement complémentaire possible) ?
3. Quelles seraient les conséquences d'un tel retard sur le financement fédéral ?
4. Les travaux préparatoires sur le site du Corbier ont conduit à un abattage des arbres ainsi que le déplacement des bâtiments scolaires, déformant le site. Quelle sera la suite ? Doit-on s'attendre à vivre avec un chantier à l'arrêt sur un site scolaire pendant les 2 prochaines années ?
5. Dans le rapport de gestion 2022 de la société Transports Publics du Chablais SA, la sécurisation du tronçon AOMC était budgétisé à près de CHF 180 millions. En 2025, le budget annoncé au Conseil d'Etat pour le vote de la subvention s'élevait à CHF 216.5 mios (hors croisement Les Cartes et passage inférieur du Raccot). Comment expliquer cette augmentation ?
6. Si des dépassements de budget sont irrémédiables, et que l'OFT ne débloque pas des financements supplémentaires, nous exigeons à ce que les ressources financières de Transports Publics du Chablais SA (financements obtenus par l'OFT) soient consacrées exclusivement au projet AOMC 2030 en priorité par rapport aux autres projets ferroviaires dans le Chablais.

Cette suspension des travaux quasiment 4 mois après son début semble démontrer un manque de gouvernance de la part du maître d'ouvrage. Nous demandons que Transports Publics du Chablais SA renforce ses équipes en charge du projet AOMC pour que ces travaux puissent enfin commencer. Notre région le mérite.

Collombey-Muraz, le 17 novembre 2025

1^{er} signataire :

